



Règlement général de la protection des données

Introduction

Ce règlement a été mis en place pour plus de transparence au regard des libertés et de la gestion des données personnelles de nos stagiaires et clients sur internet et au cours de nos formations.

L'organisme de formation est amené à traiter des informations personnelles. Pour cela KCMC Formations (et sa marque "Mon job d'après") ci-après nommé MJA, maintient un registre d'informations qui est une obligation prévue à l'article 30 du RGPD. Cette obligation s'applique à tous les organismes qui traitent des données personnelles de façon régulière dans le cadre de leurs activités. MJA gère les informations clients de deux manières. La première est en lien avec la communication générale du centre de formation. La seconde est en lien avec les activités internes du centre de formation.

Le présent règlement aide le bénéficiaire à être éclairé au sujet de ses données personnelles et à connaître la façon dont MJA va les traiter. Il est recommandé de lire attentivement le présent règlement car il représente l'engagement de MJA dans l'obligation légale de transparence vis-à-vis du respect des données personnelles de ses bénéficiaires.

Important L'utilisation des données personnelles collectées est uniquement prévue dans le cadre de la réglementation en vigueur :

- l'exécution d'un contrat conclu entre l'organisme et le stagiaire et/ou
- le respect d'une obligation légale et/ou
- le consentement du stagiaire à l'utilisation de ses données et/ou
- l'existence d'un intérêt légitime à traiter de ses données. L'intérêt légitime est un ensemble de raisons commerciales ou d'affaires qui justifient le traitement des données personnelles des bénéficiaires de MJA par MJA.

Ce règlement a été créé dans le but de renforcer la confiance des bénéficiaires de MJA dans le traitement de leurs données.

I Les activités de l'entreprise : MJA a besoin de traiter des données personnelles pour des raisons de fonctionnement qui lui sont propres. Les activités de MJA sont du domaine de la formation et de l'éducation thérapeutique. Pour se faire, MJA élabore des devis individuels ou collectifs qui posent le cadre financier, temporel et nomme la future formation, bilan ou éducation thérapeutique pour laquelle il a été sollicité. MJA élabore un règlement intérieur, des feuilles d'émargement, des devis, des bulletins d'inscription, des feuilles de présence, des certificats et des attestations pour répondre aux obligations relatives aux centres de formation élaborées et contrôlées par l'Administration du département de contrôle de la formation professionnelle de la DIRECCTE. Ces documents sont nominatifs et élaborés en fonction d'une demande spécifique. Pour son bon fonctionnement et l'élaboration des documents précités, MJA demande des coordonnées, une adresse valide, un numéro de téléphone, une identité pour la personne bénéficiaire et une identité précise/ coordonnées pour le financeur s'il s'agit d'un tiers ou d'une autre structure.

II Les données Les données personnelles sont des informations concernant le stagiaire qui sont susceptibles d'être connues de MJA. Ces données recueillies sont : le nom, le prénom, l'adresse, la date de naissance / l'âge de la personne bénéficiaire, l'adresse postale valide, une adresse mail valide, un numéro de téléphone et le métier de la personne. Le numéro de demandeur d'emploi pour justifier de la situation.

Le nom, le prénom, les coordonnées de l'organisme payeur (organisme ou personne physique ou entreprise ou autre entité), et un numéro de téléphone et /ou une adresse mail valide, la fonction du



bénéficiaire et son employeur. Une donnée personnelle peut être toute autre information partagée avec MJA.

III Collecte des données Les données personnelles sont collectées avec l'accord de la personne qui sollicite MJA pour un devis, une facture ou une demande d'inscription. La collecte s'effectue lors de l'entretien préalable en présentiel, par téléphone ou lors des échanges en entretien personnalisé.

Dans un second temps, les données sont collectées via les différentes productions de MJA qui lui permettent un bon fonctionnement conformément aux règlements en vigueur (bulletin d'inscription, feuille d'émargement...). Pour certaines conditions de paiements, il sera connu les coordonnées bancaires du bénéficiaire.

MJA ne transfère ni ne donne de données personnelles, ni en France, ni hors de la France, ni ne revend ces informations.

Dans la plupart des cas, la collecte des données personnelles conditionne l'exécution du contrat. La non fourniture de celles-ci aurait pour conséquence une impossibilité ou une difficulté de réaliser les services. Quand cela est nécessaire, le consentement du stagiaire est demandé. La collecte et les traitements des données personnelles sont justifiés notamment au regard :

- De la délibération n°2016 portant modification d'une norme simplifiée concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion de clients et de prospects.
- De l'article 133-24 du code monétaire et financier.
- De l'article 123-22 al. 2 du code de commerce.

MJA collecte ce qui est strictement nécessaire.

IV Utilité Ces données sont collectées pour le bon fonctionnement du centre de formation et uniquement dans ce sens.

- L'inscription et le suivi des stagiaires.
- La gestion des commandes et du règlement.
- Les échanges relatifs à la préparation, la réalisation au suivi des prestations.
- Le suivi de la relation client tel que la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la gestion des réclamations.
- La réalisation d'opérations relatives à la prospection, la fidélisation, la promotion.
- L'évaluation et l'amélioration de la qualité de nos produits, services et sites Web.
- La gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition.

MJA utilise les données collectées pour élaborer des statistiques anonymes. Dans ce cadre, il est possible pour MJA d'élaborer des statistiques anonymes pour mettre en avant son travail et/ou de faire connaître au grand public les conséquences, d'une mauvaise santé mentale, du harcèlement, du cancer et de la maladie afin de communiquer plus largement sur le sujet et faire de la sensibilisation. Les données communiquées seront en relation avec l'âge et le genre essentiellement.

Par ailleurs, grâce à ces données MJA pourra améliorer son activité et fidéliser ses bénéficiaires ou mener des enquêtes de satisfaction. Les données seront également utilisées pour la gestion de clients et le suivi des dossiers. Enfin, MJA utilisera les données pour élaborer sa Newsletter et sa communication.

V Données et tiers MJA conserve les données de ses bénéficiaires et payeurs pour lui-même. MJA s'interdit la revente, la location ou le partage même à titre gratuit des données collectées pour son usage à un tiers, et ce, dans le respect de la vie privée.

Seules exceptions : les services chargés du contrôle (commissaire aux comptes notamment). Elles peuvent également être communiquées à toute autorité légalement habilitée (notamment en cas de réquisition judiciaire ou droit de communication).



VI Partage des données en interne MJA conserve les données de ses bénéficiaires et payeurs pour lui-même. MJA pourra, lors d'un événement en présentiel, collecter des coordonnées sur une fiche papier afin de mettre en relation les bénéficiaires qui le souhaitent. Dans ce cadre, les collectes de données seront faites pour effectuer les exercices de mise en situation demandés lors des formations en présentielles et qui nécessitent d'être à deux ou plusieurs. Les bénéficiaires pourront mettre librement, les informations qu'ils souhaitent partager avec les autres bénéficiaires ainsi que leurs disponibilités.

MJA pourra, lors d'un événement en ligne, mettre en relation les bénéficiaires. Il sera donné un lien à suivre. Lors de la connexion sur le site, la conférence en ligne ou tout autre moyen de communication, le bénéficiaire aura la liberté d'accéder ou non à la conférence. S'il choisit d'y accéder ce sera librement en connaissance du fait qu'il pourra être reconnu s'il s'agit d'une visioconférence. Il a le choix de couper sa caméra s'il ne souhaite pas être reconnu ou de ne pas cliquer sur le lien s'il ne souhaite pas participer. Il peut choisir un pseudonyme ou ne placer qu'une initiale pour son nom de famille.

En ce sens, la collecte au sein de l'exercice de la formation reste à l'entière responsabilité du bénéficiaire. S'il partage ses données personnelles en présentiel ou s'il choisit d'accéder à une conférence où l'on peut le reconnaître ou connaître ses données personnelles MJA ne saurait être responsable de cela.

Si les termes de la formation et le travail en groupe en présentiel ou à distance est un problème pour le bénéficiaire du fait de la divulgation de certaines données personnelles du bénéficiaire, il convient au bénéficiaire d'en faire état lors de la signature des contrats et bulletins d'inscriptions. Si les conditions générales ne lui conviennent pas, il pourra être proposé un autre type de formation qui, peut-être, pourra convenir davantage. Il convient de prévenir MJA. En l'absence de signalement du problème MJA ne saurait être tenu comme responsable.

Si le bénéficiaire signe de manière éclairée les documents nécessaires à sa formation, il ne pourra tenir responsable MJA de la nécessité de donner une partie des ses données personnelles nécessaires au déroulement pédagogique de la formation. MJA ne pourra plus intervenir après la signature car le bénéficiaire aura accepté, en signant, la possibilité de devoir partager certaines données pour le bon fonctionnement de la formation, la cohésion de groupe et l'expérience collective de la formation.

V Moyens de collecte La personne représentante du centre de formation lors de l'entretien préalable aux formations sera la personne qui collecte les données nécessaires à MJA. En fonction de l'évolution interne du centre cette personne sera amenée à changer.

Sur demande à : rgpd@monjobdapres.fr, il pourra être donné l'identité actuelle de la personne chargée de gérer le registre c'est-à-dire le délégué à la protection des données conformément à la législation en vigueur.

VI Conservation des données et sécurité Les données personnelles des bénéficiaires collectées sont stockées pour la durée de la formation sous la forme active. A la suite de la formation, il ne sera utilisé que l'adresse mail du bénéficiaire jusqu'à ce qu'il se désabonne de la newsletter. Les données autres seront conservées pour une durée de 3 ans maximum sous la forme d'archives.

L'effacement des données peut être effectué à tout moment, sur demande écrite adressée à rgpd@monjobdapres.fr.

A réception, MJA effacera les données demandées ou la totalité des données dans le respect de la liberté de l'individu et produira un mail explicite sur le fait qu'une personne physique a bien effacé du registre toutes les données relatives à la demande du bénéficiaire.

Les données personnelles sont stockées de manière sécurisée aussi bien informatiquement, que logistiquement. Les données ne sont accessibles qu'à la personne chargée de la gestion des données des bénéficiaires de MJA. L'actualisation des données peut se faire à tout moment, en fonction des besoins du centre pour son bon fonctionnement et des besoins du bénéficiaire. MJA prend des mesures



internes afin d'empêcher que les données confiées ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

A noter : Pour pouvoir percevoir les versements de la caisse des dépôts, il est obligatoire de conserver les données des stagiaires pour justifier de l'action, durant 3 ans.

VII Sous traitance MJA ne sous-traite pas la gestion des données personnelles de ses bénéficiaires. L'intégralité du travail relatif à la gestion des données est géré en interne.

VIII Registre Dans le registre délégué à la protection et au recensement des données relatives aux bénéficiaires, il figure toutes les informations précitées ainsi que la liste des activités réalisées pour le compte des bénéficiaires conformément à ce que la législation demande.

IX Limite des risques Le registre permet de recenser, comprendre et maîtriser le patrimoine de données personnelles obtenues dans le cadre de l'activité de MJA. Sa constitution et sa tenue sont pensées pour limiter le nombre de données, limiter les risques au regard du RGPD dans le respect des bénéficiaires. MJA ne conserve que ce qui est nécessaire pour une durée limitée. 3 ans minimum pour les formations financées par le CPF sur Mon compte formation.

X Plan d'action Il sera procédé comme suit : la collecte par téléphone, la collecte écrite à réception des documents relatifs à l'inscription et au bon fonctionnement de la formation. L'archivage des données après la formation et ce pour une durée maximale de 3 ans, période de formation incluse. La destruction des données au-delà.

XI Partenaires Les coordonnées des partenaires sont collectées avec leur accord ou connus suite à une prospection. Si la prospection de MJA amène à collecter des informations, celles-ci sont forcément soit publiques (internet, site, moteur de recherche, ...) soit données en toute conscience (carte de visite ou téléphone). Toutes les données personnelles seront données librement.

XII Responsabilités Le registre tenu par MJA est sous la responsabilité du dirigeant de l'entreprise. Karine Chossinand dirigeante de MJA est la représentante légale de MJA. L'inscription est présente dans le répertoire national d'identification, créé par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973 repris dans les articles R.123-200 à R. 123-234 du code de commerce. La déclaration de l'activité a été faite auprès de l'URSSAF Ile de France domicilié au 21-29 Rue Jean Jacques Rousseau, 93100 Montreuil et joignable au 3957. (service 0,12 € min + prix d'appel) du lundi au vendredi de 9h à 17h par le biais de net-entreprises.fr. Domiciliation de l'entreprise : 167 avenue du Bois de Verrières 92160 Antony. Adresse mail : karine@monjobdapres.fr.

XIII Informations au bénéficiaire Les bénéficiaires sont informés lors de la signature de leur contrat de formation de l'existence de ce règlement. Ils ont la possibilité à tout moment de le consulter sur le site internet www.monjobdapres.fr dans sa globalité ou de le réclamer en version papier.

XIV Secret professionnel MJA conserve les informations relatives aux bénéficiaires secrètes dans le respect du secret professionnel et du respect de la vie privée.

XV Droit de la personne En tant que bénéficiaire, il est possible d'user du droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement. Pour user de ce droit, il est possible d'écrire simplement à l'adresse : rgpd@monjobdapres.fr en explicitant la requête. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi



du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), il est possible de bénéficier du :

- Droit à l'information (articles 13 et 14 RGPD).
- Droit d'accès (article 15 RGPD).
- Droit de rectification (article 16 RGPD).
- Droit d'effacement ou « droit à l'oubli » (article 17 RGPD).
- Droit à la limitation du traitement (article 18 RGPD).
- Obligation de notification du responsable (article 19 RGPD).
- Droit à la portabilité des données (article 20 RGPD).
- Droit d'opposition (article 21 RGPD).
- Droit de ne pas être soumis à une décision individuelle automatisée (article 22 RGPD).
- Droit à la communication d'une violation de données à caractère personnel (article 34 RGPD).

Ces droits peuvent être exercés à l'appui d'une pièce d'identité en écrivant à l'adresse électronique suivante : rgpd@monjobdapres.fr.

XVI CNIL Le Cnil est une autorité administrative indépendante française. C'est la commission nationale de l'informatique et des libertés. Elle siège au 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Elle est joignable au 01 53 73 22 22. La CNIL est chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. Elle exerce ses missions conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004. Il est possible de consulter ses actions et recommandations ici : www.cnil.fr.

XVII Expérience client MJA peut être amené à utiliser un cookie sur son site internet pour améliorer ses services et la navigation des bénéficiaires actuels et futurs. Le cookie n'identifie pas personnellement un individu. Il donne des informations sur l'équipement, le système d'exploitation utilisé par le terminal du bénéficiaire ou du client, la date et l'heure de la connexion et le contenu visionné.

Pour plus de renseignements :

www.cnil.fr,

www.allaboutcookies.org.

XVIII Données relatives aux mineurs En principe les formations de MJA s'adressent à des personnes majeures capables de souscrire des obligations contractuelles. L'utilisation du mineur doit obtenir le consentement de son responsable légal préalablement à la communication de données personnelles le concernant.

XIX Offre Si un tiers décide d'offrir un de nos services ou formations, il devra s'assurer que la personne concernée est d'accord avec le principe de partager ces coordonnées. Sinon MJA se donne le droit de produire un "bon cadeau" que le tiers donnera lui-même afin que les données postales du bénéficiaire soient protégées.

XX Données sensibles Les données sensibles sont : l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, l'adhésion à un syndicat, l'orientation sexuelle. MJA ne collecte pas de données sensibles concernant ses bénéficiaires.

MJA s'assure que ses bénéficiaires sont en bonne santé morale et se réserve le droit de refuser de fournir une formation à une personne trop fragile. Il peut être demandé un justificatif de bonne santé auprès d'un médecin pour ne pas mettre en péril la santé des stagiaires en fragilité.

Conformément à la Fiche 7 du CNIL, MJA considère indispensable de connaître certaines données personnelles par rapport à ce qu'il envisage de faire en termes d'accompagnement. MJA considère comme pertinent son besoin d'obtenir ces informations aux vues de la particularité du public auquel il



s'adresse. MJA considère comme non excessive la détention de ces données dans l'exercice de sa mission.

MJA ne détient pas d'examens, supports d'examens ni comptes rendus médicaux concernant ses bénéficiaires. MJA ne peut donc transmettre ce type de documents à un tiers qu'il soit un particulier ou un professionnel de la santé.

MJA se doit de respecter le secret professionnel concernant les informations qui sont éventuellement transmises lors des entretiens préalables ou lors des exercices de groupe.

XXI Entrée en vigueur Le présent règlement entre en vigueur à partir du 1er août 2018.

XXII Modification du règlement Ce règlement dédié au traitement des données personnelles peut être amené à être modifié à tout moment. Il est conseillé de consulter cette page régulièrement afin de prendre connaissance d'éventuelles modifications ou mises à jour.